

2015-2016 :

**Dossier de présentation aux partenaires
« Mise à disposition de préservatifs »**

ÉDITION



**2
0
1
5
-
2
0
1
6**



M'ra

Rhône-Alpes

Région



L'accès aux préservatifs masculins et féminins pour les jeunes Rhônealpins

En complément du parcours médical du Pass contraception-prévention, la Région favorise l'accès des jeunes Rhônealpins à des préservatifs masculins et féminins gratuits.

Les jeunes porteurs de la carte M'ra sont identifiés comme la cible prioritaire de cette action.

Qui peut devenir partenaire ?

Cette action repose sur le volontariat.

Peuvent déposer une demande de dotation en préservatifs les structures suivantes :

- établissements d'enseignement de compétence régionale,
- missions locales,
- autres établissements de formation partenaires du dispositif carte M'ra,
- associations spécialisées dans le champ de la santé,
- associations de jeunesse et d'éducation populaire,
- associations étudiantes,
- organisateurs de manifestations soutenues par la Région.

Les structures volontaires, en facilitant l'accès des jeunes à des préservatifs gratuits, s'inscrivent dans une démarche d'éducation aux comportements responsables (lutte contre les grossesses non désirées) et de prévention des risques liés aux I.S.T. (infections sexuellement transmissibles).

Précisions sur la « mise à disposition de préservatifs »

- les structures volontaires s'engagent à mettre gratuitement à disposition de leur public et prioritairement aux bénéficiaires de la carte M'ra des préservatifs ainsi que toute l'information nécessaire sur la prévention des I.S.T. et des grossesses non désirées,
- les structures volontaires bénéficient d'une dotation en préservatifs et acceptent en contrepartie que leurs coordonnées soient diffusées pour permettre aux jeunes d'accéder à cette ressource,
- l'information sur les lieux de dépôt précise que les préservatifs sont réservés à leur public,
- les structures peuvent déposer au maximum deux commandes par campagne M'ra (du 1er juin de l'année N au 31 mai de l'année N+1),
- les commandes peuvent être déposées à tout moment durant la campagne M'ra,
- les demandes sont honorées dans la limite des stocks disponibles, avec le souci d'une juste répartition territoriale tenant compte des dotations reçues par ailleurs.



Comment devenir partenaire ?

1/ Vous êtes un établissement de formation ou d'accueil (lycée, CFA, mission locale, IME, IMPRO, MFR, établissement de formations sanitaires et sociales, conservatoire...) déjà partenaire de la Région dans le cadre du dispositif carte M'ra : vous n'avez pas de demande de partenariat à déposer. Vous pouvez passer dès à présent votre commande de préservatifs sur le site Internet de la Région : www.mra.rhonealpes.fr, rubrique « M'ra » puis « Espace établissements de formation/accueil » - « Accédez à votre espace ».

2/ Vous êtes un partenaire de la Région dans le cadre des avantages de la carte M'ra (partenaire sportif, culturel...) : si vous répondez aux critères d'éligibilité présentés en page 2 du présent dossier, vous pouvez déposer une demande de partenariat pour devenir un point de mise à disposition gratuite de préservatif. Cette demande doit être déposée sur le site Internet de la Région : www.mra.rhonealpes.fr, rubrique « M'ra » puis « Espace partenaires » - « Accédez à votre espace ».

3/ Vous n'êtes pas partenaire du dispositif carte M'ra :

Après avoir vérifié que vous répondez aux critères d'éligibilité, vous pouvez remplir le formulaire de demande de partenariat en ligne sur www.mra.rhonealpes.fr, rubrique « M'ra » puis « Espace partenaires » - « Devenir partenaire ».

Impératif : pour que la demande soit étudiée, la structure doit avoir désigné un référent santé qui sera l'interlocuteur privilégié de la Région dans le cadre de ce dispositif.

Une fois la demande acceptée, la structure reçoit un courriel de confirmation. Si la structure est partenaire pour la première fois d'un dispositif de la carte M'ra, ce courriel comportera les identifiant et mot de passe lui permettant de suivre sa commande et de solliciter une éventuelle seconde dotation.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le service Carte M'ra de la Région par téléphone au **04 26 73 47 41** (ligne Pass contraception-prévention) ou par courriel à l'adresse passcontraception@rhonealpes.fr.

